Soixante-deuxième année. N° 51. Samedi 20 Décembre 1873.

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.
Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéros suivant.

Le Propriétaire Gérant, Aug. Allien.

PRIX de L'ABONNEMENT
Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent *refuser* le Journal.

Étampes. — Imprimerie de Aug. Allien.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1873, dans l'un des journaux suivants : Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise*, le *Journal de Seine-et-Oise*, le *Libéral de Seine-et-Oise*, l'*Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise*; — pour celui de Corbeil, dans le journal l'*Abeille de Corbeil*; — pour celui d'Etampes, dans le journal l'*Abeille d'Etampes*; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annonciateur de Rambouillet*. »

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

Heures du Chemin de fer. — *Service d'Hiver à partir du 3 Novembre 1873.*

STATIONS	8 1 2 3	10 1re cl.	12 1re cl.	50 1 2 3	52 1 2 3	16 1 2 3	18 1re cl.	56 1 2 3	22 1 2 3	24 1re cl.	62 1 2 3	26 1 2 3	28 1 2 3	4 1 2 3
	ma in.	matin.	matin.		matin.	matin.	soir.		soir.	soir.		soir.	soir	soir.
Orléans *D.*	1 21	2 16	2 43		6 50	10 45	2 »		3 40	7 23		8 40	9 25	11 »
Toury.....	2 10	»	»		7 52	11 52	2 50		4 48	»		9 32	10 35	11 49
Angerville..	»	3 16	»		8 15	12 16	»		5 12	»		9 52	»	»
Monnerville	»	»	»	matin.	8 24	12 26	»	soir.	5 22	»	soir.	»	»	»
Étampes	2 58	3 41	4 7	6 »	8 51	12 55	3 30	3 45	5 50	8 47	9 »	10 23	11 24	12 37
Étréchy....	»	»	»	6 11	9 2	1 7	»	3 56	6 2	»	9 11	»	»	»
Chamarande.	»	»	»	6 18	9 9	1 14	»	4 3	6 9	»	9 18	»	»	»
Lardy.....	»	»	»	6 25	9 16	1 22	»	4 10	6 17	»	9 25	»	»	»
Bouray.....	»	»	»	6 32	9 24	1 29	»	4 17	6 24	»	9 32	»	»	»
Brétigny...	3 32	»	»	6 54	9 43	1 49	4 »	4 40	6 44	»	9 53	10 59	11 59	1 13
Paris. *Arr.*	4 20	4 39	5 5	8 4	10 55	3 4	4 40	5 50	7 58	9 50	11 1	11 44	12 45	1 55

STATIONS	1 1 2 3	3 1re cl.	53 1 2 3	5 1re cl.	7 1 2 3	11 1 2 3	57 1 2 3	59 1 2 3	13 1re cl.	17 1re cl.	61 1 2 3	21 1 2 3	23 1 2 3	27 1 2 3
	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.
Paris.. *Dép*	7 15	9 10	9 20	10 45	11 45	1 40	5 »	6 »	7 45	8 45	9 »	10 5	10 45	12 30
Brétigny....	8 15	9 49	10 33	»	12 59	2 58	6 20	7 14	8 19	9 23	10 10	11 15	11 35	1 58
Bouray.....	8 34	»	10 52	»	1 17	3 17	6 41	7 32	»	»	10 28	»	»	»
Lardy.....	8 41	»	11 »	»	1 23	3 24	6 47	7 38	»	»	10 34	»	»	»
Chamarande.	8 48	»	11 7	»	1 30	3 31	6 54	7 45	»	»	10 41	»	»	»
Étréchy....	8 54	»	11 13	»	1 36	3 37	7 2	7 51	»	»	10 47	»	»	»
Étampes	9 15	10 18	11 25	11 46	1 54	3 56	7 21	8 3	8 48	9 54	10 59	11 54	12 14	2 55
Monnerville	9 48	»		»	2 24	4 29	7 51		»	»		»	»	
Angerville..	9 57	»		»	2 32	4 38	8 »		»	10 22		»	»	
Toury.....	10 22	11 »		»	2 54	5 3	8 24		9 26	10 39		12 46	1 6	4 16
Orléans. *Ar*	11 23	11 44		1 11	3 50	6 4	9 23		10 17	11 27		1 31	2 2	5 23

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans : 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargnes centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 4,075 fr., versés par 26 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 2,667 fr.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 1,246 fr., versés par 10 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 1,070 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 340 fr., versés par 3 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 344 fr. 50 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 3,446 fr., versés par 16 déposants,

Il a été remboursé 950 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 89 fr., versés par 3 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 270 fr.

Les bureaux de la Caisse d'épargne seront fermés le dimanche 28 décembre prochain, et rouvriront le dimanche 4 janvier 1874.

Police correctionnelle.

Audience du 17 Décembre 1873.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— Simon Louis-Joseph Prosper-Emilien, 50 ans, cultivateur à Auvers-Saint-Georges; 16 fr. d'amende et aux dépens, confiscation des furet et bourses saisis, pour chasse sans permis de chasse.

— Fouquet Antoine-André-Isidore, 68 ans; — Mignot Marie Catherine, 61 ans, femme Fouquet, marchands tailleurs d'habits, demeurant ensemble à Boutigny; chacun 5 fr. d'amende et solidairement aux dépens, pour maraudage.

— Morteau Isidore-Alphonse, 17 ans, ouvrier cordonnier; — Saucier Ernest-Henri, 16 ans, meunier, demeurant tous deux à Maisse; poursuivis sous inculpation de chasse sans permis; renvoyés des fins de la poursuite, sans dépens.

Les nos des Obligations de l'Emprunt de 270,000 fr. de la ville d'Etampes, sortis au tirage du 7 décembre courant, sont les suivants :

882, 302, 565, 656 et 1054.

ERRATUM. — L'*Abeille*, dans le numéro du 13 novembre dernier, a inséré une réclame en faveur d'une récente publication de M. Paul Pinson, intitulée : *Essai de Bibliographie Etampoise*. Cette réclame nous avait été adressée par l'éditeur de la brochure.

Nous n'entendons en aucune façon être responsable des éloges donnés par cette réclame à l'œuvre de M. Pinson ; nous dirons seulement que, si nous eussions connu le prétendu *essai de bibliographie étampoise* de M. Pinson, la réclame en question n'aurait pas obtenu l'hospitalité de l'*Abeille*. Nous serons toujours disposés à accueillir les communications de nos concitoyens, mais à la condition qu'elles ne seront blessantes pour personne.

Dimanche dernier, entre cinq et six heures du soir, un journalier de Saint Hilaire, le nommé Auguste Nabot, après avoir fait plusieurs stations dans les cabarets d'Etampes, revenait clopin-clopant à son domicile; pour abréger son chemin, il traversa la propriété de M. Hénin de Chérel, dans laquelle passe la rivière la Chalouette; pour les besoins du château et par unique tolérance pour les voisins, une planche de cinquante centimètres de largeur est jetée sur la rivière. Nabot, qui avait été aperçu un instant auparavant par les domestiques du château, s'engagea (malgré les sages observations de ces derniers) en chantant, sur ladite planche; à peine avait-il fait quelques pas qu'il tomba dans la rivière; le bruit de sa chute fut entendu du sieur Herbelot Adrien, socher, qui vola à son secours et fut assez heureux pour le retirer sain et sauf de la rivière; on lui prodigua les soins que réclamait sa position et on le reconduisit chez lui; il en a donc été quitte pour un bain froid et la perte de sa casquette. Le lendemain, lorsqu'il fut dégrisé, il promit de récompenser celui qui lui a sauvé la vie.

Il paraît qu'à cet endroit, deux personnes se sont déjà noyées. M. de Chérel, dit-on, est dans l'intention d'interdire ce passage aux personnes étrangères au château.

La Ferté-Alais. — La ville de La Ferté-Alais vient de perdre un de ses enfants, qui avait gardé du lieu de sa naissance un pieux et touchant souvenir, et qui lui a voué ses dernières pensées.

Pierre-Victor-Léon Angot, ancien notaire à Paris, né à La Ferté, le 20 juin 1817, est décédé, le 15 de ce mois, à Cannes (Alpes-Maritimes). C'était un noble cœur, un bienfaiteur pour sa ville natale.

Après avoir été la providence de toute sa famille, il a voulu qu'après sa mort les indigents de son pays pussent encore jouir de ses bienfaits. Les habitants de La Ferté Alais, ses compatriotes, seront pénétrés de reconnaissance pour cet homme de bien, en apprenant qu'il laisse à leur ville la presque totalité d'une fortune importante, laborieusement et honorablement acquise, et dont il prescrit l'emploi en établissements de bienfaisance. Ce n'est toutefois qu'après l'extinction de diverses rentes viagères, léguées à ses plus proches parents, que les pauvres de La Ferté-Alais pourront profiter des libéralités de M. Angot.

L'inhumation de M. Angot a eu lieu ce matin à La Ferté-Alais.

Peintures murales de la Mairie d'Arpajon.

La petite ville d'Arpajon a fait construire il y a trois ans un hôtel de la Mairie, sur les dessins de M. Jules Laroche, architecte. La grande salle du conseil qui sert aussi de salle des mariages a été décorée par un artiste distingué, qui s'est généreusement chargé de ce travail. Le dernier numéro du *Magasin Pittoresque* a reproduit par la gravure ces peintures aussi remarquables sous le rapport de l'exécution que sous celui du sentiment artistique.

« M. de Moulignon, dit le *Magasin Pittoresque*, s'est heureusement inspiré de la destination du lieu et une pensée élevée a dirigé son pinceau. Deux de ces fresques qui se font pendant aux deux extrémités de la salle, représentent l'une la Loi, avec sa divise *Omnibus una* (une pour tous), et portant la table symbolique; l'autre la Justice, qui, la balance en main, rend à chacun ce qui lui appartient, *Suum quique*. Les quatre autres peintures figurent les principaux actes de la vie civile dans lesquels intervient la municipalité : la Naissance de l'enfant, le Tirage au sort du jeune homme appelé à servir sa patrie, le Mariage et la Mort. Le génie ailé qui préside à ces différents actes nous semble indiquer avec bonheur qu'ils ne sont pas seulement une institution sociale, le résultat arbitraire de la [illegible] plus haute d'une intention divine, et que par conséquent nous devons les accomplir avec une soumission religieuse. »

L'Impôt sur les Célibataires.

La Chambre va, dans quelques jours, se mettre à discuter le budjet.

On nous assure qu'un de nos honorables, marié et père de cinq enfants, compte demander qu'on établisse enfin l'impôt sur les célibataires. Il y a en France au moins deux millions d'hommes et de vieilles filles non mariés et cependant en âge de l'être.

Que chacune de ces têtes de jeunes et vieux garçons soit imposée en moyenne à quarante francs, et vous obtenez bel et bien un revenu annuel de 80 millions

Feuilleton de l'Abeille

(1) DU 20 DÉCEMBRE 1873.

LE PORTRAIT DE BERTHE

I

On vante avec complaisance les paysages de la Suisse, ceux des Alpes et des Pyrénées. Assurément, ces monts auxquels s'attachent des neiges éternelles, ces pics et ces crêtes, qui élèvent leurs fronts orgueilleux au-dessus des nuages, méritent qu'on admire leur majesté sauvage. Tout ce que la nature produit d'étrange et de grand appelle et fixe l'attention de l'homme.

Cependant, que de phénomènes merveilleux s'offrent chaque jour à nos yeux, et devant lesquels nous restons indifférents ! Les plus belles choses de la nature semblent perdre de leur grandeur par l'habitude qu'on a de les contempler.

Tous ces mondes inconnus, planètes ou satellites, semés dans l'espace, éveillent à peine l'idée de la puissance de celui qui les a créés. La bergère qui fait paître son troupeau au pied du mont Blanc ne comprend point l'enthousiasme du touriste à la vue des glaciers resplendissants au soleil de juin.

L'homme né sur le rivage de la mer ne s'étonne pas d'entendre la grande voix mugissante de l'Océan. Le grain de blé qui donne un épi, l'arbre qui fleurit et suspend à ses rameaux des fruits savoureux ne montrent à l'homme des champs que le produit de sa récolte. C'est le fruit de son labeur, voilà tout.

L'inconnu seul nous attire, nous provoque et nous charme. On admire surtout ce qu'on regarde de loin. L'idéal est une fiction, la réalité le détruirait.

Chaque contrée du monde possède ses merveilles. L'Allemagne, la terre classique des légendes, a ses forêts sombres peuplées de gnomes aux yeux louches, d'elfes aux ailes d'argent et de dryades au corselet d'émeraude. Sur les montagnes d'Ecosse on s'étonne de ne point voir passer Fingal, le héros d'Ossian, emporté par son coursier rapide. Ici des prairies et des vignes, ailleurs des lacs, des volcans ou des cataractes, des fleuves et des torrents. En bas un tapis de fleurs parfumées; en haut, prête à se détacher, l'avalanche redoutable. Partout, en Europe, en Afrique, en Asie, de grandes cités et des monuments superbes : palais de marbre, dômes dorés, minarets orientaux, temples antiques, églises modernes, architecture de toutes les époques, de tous les styles, sculpture de tous les âges.

Quand on dit au Parisien qu'il y a près de lui, à sa portée, les paysages charmants, les sites pittoresques et variés qu'il va si souvent chercher très-loin, il est tenté de vous rire au nez. Se donner la peine d'admirer ce qu'on a sous les yeux, à quoi bon ? Le Parisien ne regarde pas le Louvre ; mais il ira voir la tour penchée à Pise, Saint Pierre de Rome, l'Escurial, ou le Kremlin à Moscou.

Dès que les feuilles poussent aux branches et que les violettes fleurissent, les Parisiens d'hiver se dispersent comme une volée d'oiseaux à qui l'on a ouvert la cage qui les retenait captifs. Ils s'en vont en Suisse, en Italie, ou ailleurs. Partout ils promènent leur désœuvrement et leur ennui, au bord des précipices, dans les villes d'eaux ou sur les plages de la mer.

Alors il ne reste plus à Paris que ceux qui y sont retenus par leurs occupations et ceux qui ne s'ennuient jamais.

C'est à ceux-ci que Paris et ses environs, ses environs surtout, appartiennent réellement. Oh ! ils connaissent bien la banlieue de Paris, ils l'ont parcourue si souvent ! Nous ne voulons pas dire pour cela qu'ils soient plus susceptibles de voir et d'admirer les beautés splendides de la nature, qui se multiplient sur les rives de la Seine et de Marne; mais enfin ils en peuvent jouir.

C'est un dimanche; la foule s'échappe de Paris par toutes ses portes et se répand joyeuse et animée dans la campagne. Toilettes de printemps fraîches et coquettes, rubans et fleurs, gracieux visages sont heureux de se montrer au soleil. Celui-ci semble sourire et prodigue l'or de ses rayons. La brise s'est embaumée pour se jouer dans les boucles blondes ou brunes des jeunes filles, elle emporte en passant, avec le gazouillement des oiseaux, le bruit d'un baiser et le refrain d'une chanson. De petits pieds légers foulent le gazon fleuri de pâquerettes. Les haies d'aubépines sont en fleur et l'églantier s'est couvert de roses sauvages. On jase, on court, on se poursuit, on se dérobe, on se cherche ; les yeux brillent, le rire éclate, on est ravi. C'est la joie, c'est le bonheur, l'amour ; c'est la vie !

Voilà Meudon, avec son château et sa magnifique terrasse, superbe point de vue ! Les coteaux verdoyants de Bellevue, de Sèvres, de Saint-Cloud et de Suresnes. Au-dessous la Seine, sillonnée de barques légères et reflétant comme un miroir arbres et palais.

Au nord, une plaine immense, Saint-Denis, Montmorency sur la hauteur, les jardins d'Argenteuil et d'Ermont, puis Enghien avec son lac et ses chalets féeriques.

D'un autre côté, Fontenay et Sceaux, un parterre de roses.

Sur la Marne, Joinville, Nogent et, plus loin, en retrouvant la Seine, Villeneuve-Saint-Georges, Brunoy, Choisy; et partout et toujours de la verdure, de l'ombrage, des fleurs, des palais ou des châteaux ; les uns cachés comme des nids d'oiseaux dans les feuilles, les autres, moins timides, en pleine lumière, offrent à tous les regards leurs blanches façades.

Les Prussiens sont venus, des arbres séculaires sont tombés sous la hache des sapeurs. Voyant qu'ils ne pouvaient pas prendre Paris, ils ont saccagé et pillé ses environs; mais, ce n'était pas assez, ils ont brûlé Saint-Cloud... Triste vengeance !

Depuis cela, deux ans à peine se sont écoulés, et déjà les ruines ont disparu, la banlieue de Paris reprend peu à peu son aspect. Notre or et notre travail ont effacé les traces du passage de la sauvagerie tudesque. Les maisons se relèvent, de nouveaux arbres ont pris racine, nos jardins ont refleuri les oiseaux sont revenus.

La gaieté reviendra-t-elle ? Oui ; c'est une question de temps. Et l'oubli ? Oh ! l'oubli... jamais !

avec lesquels on pourrait combler les déficits budgétaires présents et futurs.

On serait imposé à partir de 35 ans, et, naturellement, l'impôt cesserait au moment où on serait impropre.... au service.

En somme, ce ne serait là que le prix du port d'armes bien dû par des gens qui passent leur vie à chasser sur le domaine public ou sur la propriété privée.

Nouvelles et faits divers.

— Le *Journal des Postes* nous donne un moyen très-simple de connaître immédiatement le taux des paquets d'imprimés, de circulaires, d'avis divers, pesant plus de 50 grammes.

Ce moyen consiste à ajouter le nombre de 7 au poids de décagrammes du paquet à affranchir. Le total représente en centimes la taxe due par le paquet.

Exemple : Voulez-vous savoir le taux d'affranchissement d'un paquet d'imprimés du poids de 86 grammes? Dites 8 (nombre de décagrammes), plus 7 égal 15.

Le paquet doit être affranchi 15 c.

Un de nos abonnés, très-expert en tout ce qui concerne les chevaux, veut bien nous indiquer un moyen d'empêcher la neige d'adhérer sous le sabot. Il s'agit tout simplement, avant de faire sortir le cheval de l'écurie, de lui bien graisser le dessous des pieds. La graisse empêche l'adhérence de la neige, et le cheval pour lequel on a eu cette précaution peut trotter librement et tout aussi à l'abri d'accidents que sur une chaussée bien unie.

AGRICULTURE.

La Nielle des blés.

Les cultivateurs, en beaucoup de contrées, désignent sous le nom de *nielle* une maladie du blé assez fréquente, qui fort heureusement n'a rien de commun avec la véritable *nielle* de la science, maladie terrible et des plus contagieuses. Cette dernière, Dieu merci, se manifeste bien moins souvent que l'autre. Mais aussi, lorsque par malheur on la voit se déclarer quelque part, comme elle l'a fait en 1872 dans deux ou trois localités de l'ouest, doit-on à tout prix en arrêter le développement. Donnons donc ici les caractères distinctifs de la vraie et de la fausse *nielle*.

Ce que les cultivateurs désignent ordinairement sous ce nom n'est rien de plus que la carie du blé causée par un parasite végétal, par un champignon du genre *uredo*.

La *nielle*, au contraire, est produite par un parasite animal, une anguillule.

Le grain atteint de la première maladie, c'est-à-dire atteint de la carie ou charbon, est rempli d'une poussière noire ; mais le blé atteint de la nielle offre un tout autre caractère. D'abord, le grain a perdu tout à fait sa forme et sa couleur : il est petit, arrondi, et composé d'une coque épaisse ; à l'intérieur de cette coque est une substance blanche, exclusivement formée d'anguillules microscopiques enchevêtrées les unes dans les autres et qui se comptent par milliers. Le grain ainsi envahi n'a pu se développer, et fait par conséquent défaut ; il est remplacé par une excroissance, une véritable gale. Quant à la tige, elle présente un aspect tout spécial ; elle est tortue, rachitique, et ses feuilles sont recoquillées. La quantité des anguillules observées dans un seul grain varie de deux mille à dix mille, et peut aller au-delà.

La carie, au contraire, observée de la même manière, ne présente que de grosses granulations noires, assez semblables à des semences ordinaires.

Quant aux parasites animaux de la *nielle*, ils ont l'air, nous l'avons dit, de petites anguilles qu'on voit prendre vie et s'agiter dès qu'on les soumet à l'humidité. Cette faculté de révivixence, elles la conservent des années, et c'est sur ce point qu'il est bon d'appeler l'attention des cultivateurs.

Quand la *nielle* se déclare, le dégat produit est d'abord peu de chose ; mais si les blés attaqués par la terrible anguillule ne sont criblés avec soin, et si la *nielle* n'est *jetée au feu* (seul parti qu'on en puisse tirer), les blés où elle se trouve seront l'année d'ensuite entièrement envahis et perdus. Sur ce point donc, les blés de semence ne sauraient être trop surveillés. Que les cultivateurs ne l'oublient pas : la négligence sur ce point pourrait leur coûter cher ! Du reste, dans les localités de l'ouest, où la *nielle* se manifesta en 1872, on vit bien qu'il y avait là quelque chose d'inaccoutumé ; on fit examiner le grain au microscope, et, la terrible maladie une fois constatée, des mesures purent être prises pour en arrêter le développement. Puissent partout les cultivateurs avoir la même attention. Cette anguillule de la *nielle* est un ennemi d'une extrême petitesse Jamais, sans le microscope, nous ne pourrions l'apercevoir ; ses menaces n'en sont que plus redoutables. La nature, ne l'oubliez pas, a toute sa puissance dans les plus petits êtres.

(*Magasin Pittoresque, 1873.*)

Avis aux éleveurs d'Abeilles.

Nous croyons utile de rappeler ce qui suit aux apiculteurs.

Depuis décembre jusqu'en avril, quand l'hiver se fait encore sentir, on peut changer les ruches de place sans trop d'inconvénient. Il faut donc profiter de ce moment pour leur donner la place qu'elles occuperont toute l'année. On a soin de mettre les plus fortes à un bout du rucher et les plus faibles à l'autre bout. Ces dernières, ayant besoin d'être surveillées plus que les autres, doivent toujours se trouver à la portée de l'apiculteur. On profite de cet arrangement pour visiter les colonies ; on décolle les ruches de leurs tabliers ; on enlève les brins de cire et les cadavres d'abeilles qui se trouvent sur ces tabliers ; enfin on renouvelle les surtouts s'ils ont souffert des gelées.

Nous devons ajouter toutefois que ces soins ne doivent pas être pris si l'hiver se fait trop rigoureusement sentir. Pendant les grands froids, il faut absolument se garder de transporter les colonies et de renverser les ruches, parce que des abeilles tomberaient et, prises de froid ne pourraient remonter. Si une neige épaisse s'amasse sur le tablier et à l'entrée des ruches, il faut avoir soin de l'enlever. Il faut aussi, autant que possible, empêcher les abeilles de sortir lorsque la terre est couverte de neige. On y parvient en bouchant les entrées avec une toile métallique ou un morceau de tôle perforé et en enveloppant les ruches de paillassons pour empêcher l'action du soleil. Pour faire fondre la neige, on sème au-dessus de la suie, du terreau, ou seulement de la terre émiettée. Si on laisse la liberté aux abeilles, il est bon d'étendre de la paille clairsemée autour des ruches (1).

(*Magasin Pittoresque, 1873.*)

(1) Hamet, *Guide de l'Apiculteur.*

Un Encrier magique.

Ami lecteur, voici de quoi piquer votre curiosité !

Connaissez-vous ce petit appareil indispensable à quiconque écrit, et que l'inventeur dénomme *Encrier magique inépuisable?* Nous allons vous présenter cette petite merveille.

Figurez-vous un corps de bâtiment contenant un matériel considérable, c'est-à-dire : machine à vapeur, chaudières, concasseurs, broyeurs, malaxeurs, d'une part ; d'autre part, un personnel nombreux, c'est-à-dire employés, ouvriers, manœuvres, etc., etc., dont l'ensemble constitue une usine en plein fonctionnement. Eh bien, tout cela se trouve condensé en un charmant petit appareil qu'on dénomme, à juste titre, *Encrier magique inépuisable.*

En effet, le fonctionnement de cet appareil est réellement merveilleux, car il suffit pour tout auxiliaire d'une carafe d'eau pour générer instantanément des encres noire, rouge, bleue, violette, verte, etc., et la quantité d'encre qu'on peut produire est en quelque sorte indéfinie.

L'encrier magique, par cela même, est appelé à apporter les plus utiles réformes dans la fourniture des bureaux aussi bien que dans les classes.

Voilà, certes, le plus beau cadeau qu'on puisse faire à l'occasion du jour de l'An, car l'Encrier magique est un objet de première nécessité ainsi qu'un spécimen des dernières découvertes utiles de l'année 1873.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Avis au public.

Billets de banque, Matières d'or ou d'argent.

La loi du 4 juin 1859 et celle du 25 janvier 1873 défendent l'insertion des matières d'or ou d'argent dans les lettres, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, etc., confiés au service des Postes.

Ces lois interdisent également l'insertion des billets de banque, coupons échus, et, en général, de toutes valeurs payables au porteur, dans les lettres non chargées ou non recommandées.

Le public se méprend généralement sur le but de ces lois, qui sont essentiellement tutélaires, et qui ont pour objet, tout en protégeant ses intérêts, de sauvegarder aussi la responsabilité du service des Postes. Le plus souvent, en effet, ce service est appelé seul à répondre d'infidélités commises, alors que les objets disparus ont passé par les mains de nombreux intermédiaires étrangers à la Poste.

Malgré les avis répétés de l'Administration, des contraventions aux lois précitées sont cependant encore journellement commises, surtout depuis l'émission des billets de banque de 5 fr.

L'Administration rappelle au public que les auteurs de contraventions de cette nature sont passibles d'une amende de 50 à 500 francs, aux termes de l'article 9 de la loi du 4 juin 1859, et elle prévient qu'elle se verra, à l'avenir, dans l'obligation de provoquer l'application rigoureuse des dispositions de cette loi.

Cartes de visite.

Au moment où l'approche du renouvellement de l'année va donner lieu à l'expédition d'un nombre considérable de cartes de visite, on croit devoir rappeler au public les conditions auxquelles ces objets sont admis à circuler par la poste.

Sous enveloppes ouvertes, les cartes de visite sont passibles, jusqu'au poids de 10 grammes, de la taxe de 5 centimes, dans la circonscription postale du bureau d'origine, et de 10 centimes en dehors de cette circonscription. Ainsi, une carte de visite de Paris pour l'intérieur des fortifications doit 5 centimes ; la même carte doit 10 centimes pour Versailles. (*Art. 7 de la loi du 25 juin 1856.*)

Il peut être mis dans la même enveloppe deux cartes portant un même nom ou des noms différents, sans augmentation de port.

Sous bandes, les cartes de visite sont assujetties à un port de 2 centimes par exemplaire du poids de 5 grammes et au dessous. (*Art 9 de la loi du 24 août 1871.*)

Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser, en largeur, le tiers de la surface de la carte ; autrement celle-ci est considérée comme expédiée sous enveloppe ouverte, et taxée au triple de l'insuffisance de son affranchissement. (*Art. 6 et 8 de la loi du 25 juin 1856.*)

L'adresse du destinataire doit toujours être inscrite sur la bande.

Les cartes de visite peuvent être écrites à la main, mais elles ne doivent contenir que les nom, qualité et adresse de l'expéditeur. Toute autre mention, manuscrite ou imprimée, constitue une contravention qui rend son auteur passible d'une amende de 150 à 300 francs. (*Art. 9 de la loi du 25 juin 1856.*)

Les photographies cartes de visite peuvent être expédiées aux mêmes conditions que les cartes de visite ordinaires.

Le Directeur général des Postes,
A. LIDON.

Le 13 décembre courant, vers quatre heures du soir, le sieur Pichot-Gatineau Basile, cultivateur à Oisonville (Eure-et-Loir), a perdu 620 fr. en trois billets de banque, un de 500 fr., un autre de 100 fr. et le troisième de 20 fr. ; trajet du café Dubois, place Saint-Gilles, à l'auberge de la Châsse, rue du Haut-Pavé. — La personne qui a trouvé ces valeurs est priée de les déposer au bureau de police, où elle recevra une forte récompense.

Théâtre d'Étampes.

Dimanche 21 Décembre 1873.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
AVEC LE CONCOURS DE
M. LANDROL.

L'ENQUÊTE, drame en trois actes, de M. Edouard CADOL.

Le N° 13, comédie en un acte, de MM. A. DECOURCELLE et A. MARX.

Le Post-Scriptum, comédie en un acte, de M. EMILE AUGIER.

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h.

État civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 16 Décembre. — RONCERET Jeanne-Louise, rue Saint-Jacques, 127. — 17. PETIT Julie-Alexandrine, rue de la Boucherie, 31.

DÉCÈS.

Du 13 Décembre. — JAMAIN Marie-Louise, 85 ans, rue des Aveugles, 10. — 15. CHARPENTIER Adélaïde-Emélie, 83 ans, veuve Hardouin (Hospice). — 17. MORGAN Mary-Ann, 75 ans, rentière, veuve Pottin de Vauvineux, rue de la Porte-Dorée, 2.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

Le Musée des Familles.

Avant d'en confier les pages au relieur, nous venons de relire avec un intérêt très-vif le quarantième volume du *Musée des Familles*, et nous ne saurions dire avec quelle satisfaction nous voyons cette célèbre publication garder son caractère et rester dans l'intelligence du rôle très-élevé qu'elle remplit avec tant de bonheur. Le dernier tome avait été en grande partie consacré au récit de nos malheurs, tableau émouvant et lugubre qu'il était bon de reproduire pour que notre infortuné pays

---

II

Sur le territoire de la commune de Mongeron, à dix minutes de la grande voie ferrée de Paris à Lyon, au flanc du coteau, s'élève blanche, riante et coquette, au milieu d'un bouquet d'arbres, fouillis de verdure en été, une de ces délicieuses villas dont nous venons de parler et qui, de toutes parts, semblent jaillir du sol.

Son jardin, presque un parc, avec des allées ombreuses et des eaux vives, est peuplé de mille arbustes et des plantes les plus rares. Quand le soleil brûle, dessèche et dévore, les sources jaillissantes de cet Eden y entretiennent une fraîcheur bienfaisante et tempérée. Les rayons indiscrets cherchent en vain à s'introduire dans l'intérieur de la maison ; ils sont arrêtés par un rideau de jasmins et de chèvre-feuilles aux fleurs odorantes.

Avant la guerre, qui devait coûter si cher à la France, cette charmante habitation appartenait à M. Hermelin, un riche négociant-armateur de Paris. Il l'avait meublée avec un goût exquis, et il aimait, le dimanche, à y recevoir ses amis qui comme lui, venaient se reposer à la campagne, au milieu des fleurs et de la verdure, du travail et des fatigues de la semaine.

D'ailleurs, dès les premiers jours de la belle saison, Mme Hermelin et sa fille venaient s'installer à Mongeron et ne faisaient plus que de courtes apparitions à Paris. Aussi, avec quel plaisir ces dames attendaient le dimanche qui ramenait près d'elles, pour tout un jour, M Hermelin et son fils également retenu à Paris par les affaires de la maison de commerce.

Lorsque l'empire déclara si imprudemment la guerre à la Prusse, les hôtes de la villa de Mongeron perdirent leur douce tranquillité. On appela les réserves de la mobile et Jules Hermelin, qui n'avait pas encore vingt-quatre ans, en faisait partie. Il n'était pas fortement constitué et avait une santé délicate. Sa mère voulait qu'on fît des démarches pour le faire exempter du service militaire ; mais le jeune homme s'y opposa formellement.

— Je veux faire mon devoir comme les autres, dit-il.

— D'ailleurs, fit observer M. Hermelin, rien ne dit que les réserves mobilisées seront appelées sur un champ de bataille. La France a de vieux et solides soldats à opposer à la Prusse.

On n'avait pas eu encore à déplorer les fatales journées de Wissembourg et de Wœrth.

Mme Hermelin se rassura un peu, et son fils alla coucher sous la tente au camp de Saint-Maur.

Peu de temps après, on pleura lorsqu'on apprit que les mobiles de Paris se rendaient au camp de Châlons. L'horizon s'obscurcissait davantage. Mais les mobiles revinrent bientôt, ramenés par le général Trochu. En embrassant son fils bien-aimé, Mme Hermelin oublia toutes ses alarmes.

La nouvelle du désastre de Sedan arriva à Paris. Des cris de douleur et de rage s'échappèrent de toutes les poitrines. Le 4 septembre, le peuple envahit la Chambre des députés, et ceux-ci, qui avaient lancé la France dans cette affreuse aventure, s'enfuirent pâles, éperdus, épouvantés et disparurent. Le second empire avait vécu.

Cependant, les Prussiens marchaient sur Paris, et les habitants de la banlieue abandonnaient leurs maisons et venaient chercher un abri derrière les remparts de la ville.

Mme Hermelin et sa fille se hâtèrent de quitter Mongeron et de rentrer à Paris, emportant l'argenterie et le vin des caves de la villa. On crut inutile de faire enlever les meubles.

Le 19 septembre, Paris, complétement investi, était, chose inouïe, isolé du reste de la France.

Mongeron, comme toutes les communes de la banlieue de Paris, fut occupé par les troupes du roi Guillaume ; il vit des Poméraniens, des Saxons, des Wurtembergeois, des Badois, des Bavarois et des Hanovriens. Quand ces messieurs, officiers et soldats, n'avaient plus assez de place pour se loger chez les habitants, qui les recevaient contraints et forcés, ils ne se gênaient pas pour ouvrir ou enfoncer les portes closes.

C'est ainsi que la villa Hermelin fut ouverte et devint, dans le courant d'octobre, le logis de deux officiers d'un régiment de Hanovre et de leurs domestiques, brosseurs et palefreniers. M. de Bismarck, à Versailles, n'était certainement pas aussi magnifiquement logé.

L'un de ces officiers, un major, se nommait Von Dheimer. C'était un jeune homme de trente ans, grand, bien fait, de tournure et de manières distinguées. Un barbare civilisé. Sa barbe et ses cheveux étaient d'un blond cendré. Il avait les joues fraîches et roses, le front haut, les yeux bleus au regard expressif et de belles dents. Il était facile de deviner qu'il appartenait à une riche famille de Hanovre. Il parlait la langue française très-purement, sans accent, comme un véritable Parisien, ce qui indiquait suffisamment qu'il avait passé une partie de sa vie au milieu des Français. Du reste, il ne faisait aucune difficulté pour l'avouer, et il parlait de Paris en homme qui y avait vécu.

La chambre que le hasard lui fit occuper à la villa, était celle de Mlle Hermelin. Dès le premier jour, il n'eut pas de peine à découvrir qu'elle appartenait à une jeune fille. Les meubles, en palissandre avec des incrustations de bois de rose, convenaient à une jeune femme ; mais, sur une étagère en ébène, divers objets oubliés ne pouvaient servir qu'à une enfant. Les *Méditations* de Lamartine, trouvées dans un tiroir, révélaient à peu près son âge. Mais ce qui ne pouvait laisser aucun doute, c'était un ravissant portrait peint à l'huile, qui souriait, radieux, dans son cadre doré.

Debout devant cette peinture vivante et pleine de fraîcheur, un chef-d'œuvre de l'art, l'officier éprouvait un charme inconnu à la contempler. Ces grands yeux noirs, qui le regardaient avec douceur, faisaient passer en lui comme un frisson de plaisir. Il admirait la teinte et le doux velouté des joues, le cou délicat, le galbe de deux épaules charmantes, sur lesquelles tombaient avec grâce les boucles soyeuses d'une chevelure noire et abondante, le modelé parfait des bras et la naissance d'une gorge divine. Il lui semblait que la bouche mignonne aux lèvres purpurines allait s'ouvrir pour lui parler. Et il restait comme en extase devant l'ensemble délicieux de ce portrait de jeune fille.

N'était-ce pas un trésor qu'il avait découvert?

Il résolut de le cacher à tous les yeux et décida qu'il

n'oubliât pas trop vite la triste histoire de nos défaites et de nos ruines. Cette tâche patriotique et morale accomplie avec un talent et une modération qui l'honore, le *Musée*, rentrant dans sa voie, vient de terminer un volume qui prendra rang parmi les meilleurs et les plus ingénieux de la précieuse collection. Sa lecture nous a charmés et il a produit la même sensation à tous nos voisins, jeunes ou vieux, à qui nous l'avons confié.

C'est décidément un ouvrage qu'on ne saurait trop répandre; il plaît, il amuse, il instruit; et ses récits toujours empreints d'une haute moralité, d'une utilité pratique, d'une grande vérité historique, offrent l'intérêt du roman le plus vif. Ce volume contient un petit bijou de grâce et de bon sens; rarement M. Eug. Muller, qui a la veine rustique, a été mieux inspiré qu'en écrivant *Robinsonette*. *Sous les eaux*, de M. La Blanchère, est une étude fort curieuse et fort bien faite de certaines lois de la nature; les *Vautours du Bosphore*, de Raoul de Navery, nous reportent aux jours les plus dramatiques de Byzance, et les *Mémoires de Don Ramos*, retraçant la révolution par laquelle le Portugal s'est séparé de l'Espagne, ont un tel caractère de vérité que l'on serait tenté de les prendre pour authentiques, ce que nous ne croyons pas; laissons-en donc le mérite au prétendu traducteur M. A Genevay. Nous devons accorder les mêmes éloges à M. Dubarry, qui, dans un excellent *Voyage en Australie*, nous a rappelé un de nos plus poignants souvenirs, l'Alsace et la Lorraine.

Si nous voulions être justes, nous devrions citer le nom de tous les écrivains qui ont concouru à la composition de ce volume si varié, si intéressant, sans oublier les artistes qui l'ont illustré à profusion avec le talent le plus fin et le bonheur le plus rare; ne pouvant tous les nommer, nous dirons que MM. Lix, Vierge, Mesnel, Clerget, de Bar et Morin se sont réellement surpassés.

Le *Musée des Familles* a une réputation enropéenne, son immense succès, depuis quarante années, est allé toujours croissant; eh bien, nous voudrions le voir plus grand encore. Nous savons que le Ministère de l'Instruction publique lui a ouvert toutes les écoles, mais il n'y est pas assez répandu, car ce n'est pas avec des contes de fées que se fera la génération qui a mission de relever la France. Le *Musée* devrait être un des livres de fond de toutes les bibliothèques de famille, où il peut si facilement pénétrer par la modicité de son prix. *Sept francs* par la poste pour recevoir un volume qui contient la matière de dix volumes, et cent cinquante gravures vraiment de luxe, est de bon marché fabuleux.

Un accident étant arrivé à quelques-uns des trente premiers tomes de ma collection, je me suis adressé à l'administration du *Musée;* ainsi qu'elle l'avait annoncé, au prix de *quatre francs* (port non compris) elle m'a adressé les volumes qui me manquaient. Ils sont parfaitement tirés et sur du papier aussi beau que ceux que je regrettais.

Abonnée aux *Modes vraies*, ma famille en est très-satisfaite, c'est sous sa dictée que j'écris les lignes qui vont suivre. Cette publication mensuelle semble avoir échappé à l'extravagance, maladie générale des journaux de modes. Ses gravures coloriées d'après les aquarelles d'un artiste de talent Me Noël, donnent des *modes vraies* qu'une honnête femme peut suivre en toute sécurité. Ses autres annexes, planches de broderie, de crochet, d'ouvrages de toute sorte, ses patrons, ses tapisseries *coloriées*, sa musique, ne sont pas moins bien entendus. Le même esprit d'utilité et de bon goût qui préside à la rédaction du *Musée*, inspire celle des *Modes vraies*. Ses explications sont claires, précises, ses conseils, ses renseignements excellents, et ses recettes de toute sorte d'une exécution très facile; chez moi, on s'en loue fort. La partie consacrée aux récréations amusantes est traitée avec grand soin et amuse les veillées. Les *Modes vraies* ne coûtent, port compris, que SIX FRANCS VINGT CENTIMES, somme qui ne représente certainement pas la valeur seule de ses tapisseries.

Nous pouvons donc recommander en toute sécurité les *Modes vraies* comme nous recommandons le *Musée des Familles*. Ce sont deux publications excellentes qui font le plus grand honneur à la pensée qui préside à leur rédaction.

J. DE LESTANG.

LA COMPie FRANÇAISE
VEND SON
CHOCOLAT
QUALITÉ SUPÉRIEURE
Toujours 2 francs le 1/2 kilo
ET SON
CACAO EN POUDRE
à 2 fr. 50 le 1/2 kilo
Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

ANNONCES.

(1) Etude de Me BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTES

— *Premièrement.* —

SUR LICITATION

EN LA MAIRIE DE BAULNE,

Et par le ministère de Me MILLIARD, notaire à La Ferté-Alais, Commis à cet effet

D'UNE

MAISON

Avec

GRANGE à côté et JARDINS,

Sise à Boigny, commune de Baulne,

ET DE CINQ

PIÈCES DE TERRE

Sises terroir de Baulne,

EN 6 LOTS

L'adjudication aura lieu le *Dimanche 11 Janvier* mil huit cent soixante-quatorze, *Heure de midi.*

— *Secondement.* —

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

En l'audience des Saisies immobilières du Tribunal civil de Ire instance, Séant à Etampes, Au Palais de Justice de ladite ville,

DE

SIX PIÈCES DE TERRE

PRÉ, VIGNE ET BOIS

Sises terroir de Baulne,

EN 6 LOTS

L'adjudication aura lieu le *Mardi 13 Janvier* mil huit cent soixante-quatorze, *Heure de midi.*

VENTE

SUR LICITATION

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le quatre novembre mil huit cent soixante treize, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de :

M. Louis LEGRAIN, cultivateur, demeurant à Pierrefitte, commune de Saint-Hilaire, chez M. Nabot;

Ayant pour avoué Me Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel est constitué et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence, où eux dûment appelés, de :

1° M. François Auguste Larcheveque, cultivateur, demeurant à Boigny, ci devant et actuellement sans domicile ni résidence connus en France;

2° M. François-Auguste Larcheveque fils, soldat à la 2e section d'ouvriers à la manutention, demeurant à Nantes, quai de Versailles;

3° M. Pierre Parfait Damiot, cultivateur, demeurant à Boissy-le-Cutté,

« En qualité de subrogé-tuteur de Alfred-« Julien et Augustine-Françoise Larcheveque, « mineurs, issus du mariage de François-Au-« guste Larcheveque père avec dame Julienne-« Elisabeth Damiot. »

Défaillants;

Et encore en présence, ou eux dûment appelés, de :

1° M. Amédée-Alexandre Roger, menuisier, demeurant à Baulne,

« En qualité de tuteur des mineurs Larche-« veque, sus-nommés. »

2° M. Ferdinand-Auguste Vielle, marchand épicier, demeurant à La Ferté-Alais,

« En qualité de subrogé-tuteur *ad hoc* desdits « mineurs Larcheveque. »

Procédé, le *Dimanche onze Janvier* mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en la mairie de Baulne, et par le ministère de Me Milliard, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON sise à Boigny, commune de Baulne, composée d'une cuisine et d'une chambre à feu, grenier au-dessus de ces cuisine et chambre, couvert en tuiles; — une grange à côté de cette maison, aussi couverte en tuiles, un hangar en appentis sur ladite grange, cave sous ce hangar; — cour devant ces bâtiments et étable dans cette cour, couverte en tuiles; — ensemble tous droits de communauté, mitoyenneté et passages qui peuvent dépendre de ladite maison et de ses dépendances;

Le tout tenant d'un côté à Aimable Rivière, d'autre côté à plusieurs, d'un bout à Demigny, et d'autre bout plusieurs;

Droit de passage par la cour d'Aimable Rivière;

Un jardin d'une contenance de deux ares vingt-neuf centiares, proche la maison sus désignée; tenant d'un côté François Berger, d'autre côté Frizon, d'un bout Lochard, d'autre bout Firmin Rivière;

Un autre petit jardin, contenant cinquante-un centiares, au même lieu; tenant d'un côté à Frizon, d'autre côté un sentier, des deux bouts Aimable Rivière.

Sur la mise à prix de 1,500 fr.

Deuxième lot.

Cinq ares soixante-un centiares de terre, terroir de Baulne, champtier de la Ruelle-Maupertuis; tenant d'un côté Firmin Degorse, d'autre côté Cardin, d'un bout héritiers Legendre, et d'autre bout le chemin de Mondeville.

Sur la mise à prix de 100 fr.

Troisième lot.

Quatorze ares vingt-huit centiares de terre, même terroir, champtier de la Ruelle; tenant d'un côté héritiers Legendre, d'autre côté Cardin et héritiers Manger, d'un bout Denis Bouché, et d'autre bout le chemin de la Ruelle.

Sur la mise à prix de 370 fr.

Quatrième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champtier de la Griffe; tenant des deux côtés et d'un bout Cyprien Legendre, d'autre bout héritiers Legendre.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Cinquième lot.

Dix-sept ares un centiare de terre et bois, même terroir, champtier des Barrillets; tenant d'un côté Cyprien Legendre, d'autre côté héritiers Nové Legendre, d'un bout Gilles Courrier, et d'autre bout M. Labbé, de Beauvais.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Sixième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champtier de la Griffe; tenant d'un côté Hardouin, de Milly, d'autre côté héritiers Nové Legendre, d'un bout au petit sentier de la Griffe, et d'autre bout aux héritiers Etienne Mulet.

Sur la mise à prix de 300 fr.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que :

1° En vertu d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Herbelin, huissier à La Ferté-Alais, du deux septembre mil huit cent soixante-treize, enregistré, dénoncé par exploit du même huissier, du onze septembre mil huit cent soixante-treize, enregistré, lesdits actes transcrits au bureau des hypothèques d'Etampes, le vingt cinq septembre mil huit cent soixante-treize, savoir : le procès-verbal de saisie, volume 41, numéro 8, et l'exploit de dénonciation, volume 41, numéro 9;

Ladite saisie pratiquée en vertu et pour avoir exécution d'un acte reçu par Me Milliard, notaire à La Ferté-Alais, les vingt-deux juin et vingt juillet mil huit cent soixante-dix, enregistré;

Et faute par le sieur Larcheveque d'avoir satisfait au commandement de payer qui lui a été signifié par exploit de Herbelin, huissier à La Ferté-Alais, le sept avril mil huit cent soixante-treize, enregistré;

2° En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le dix-huit novembre mil huit cent soixante-treize, enregistré, lequel a donné acte des lecture et publication du cahier des charges et de l'accomplissement des formalités voulues par la loi, et a indiqué pour l'adjudication le mardi treize janvier mil huit cent soixante-quatorze;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. LEGRAIN, sus-nommé;

Ayant pour avoué Me Bouvard;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. François-Auguste Larcheveque père, ci-dessus nommé;

Partie saisie;

Défaillante;

Procédé, le *Mardi treize Janvier* mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en l'audience des Saisies immobilières du Tribunal civil de première instance d'Etampes, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Six ares trente huit centiares de vigne, terroir de Baulne, au dessus du Chemin-des-Marais; tenant d'un côté Degorse Léonard, d'autre côté à Germain Demigny, d'un bout Jean-Baptiste Ruelle, d'autre bout le chemin de la Haye au Saussaye.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre et roche, même terroir, lieu dit Montfizion; tenant d'un côté Jean-Baptiste Ruelle, d'autre côté et des deux bouts plusieurs.

Sur la mise à prix de 30 fr.

---

en permettrait à aucun de ses amis de pénétrer dans cette chambre. C'est là qu'il passait dans une sorte de recueillement, les instants de loisir que lui laissaient ses devoirs de soldat. Pour lui, le portrait remplaçait avantageusement la société souvent trop bruyante de ses camarades. Le matin, à son réveil, il lui donnait sa première pensée, son premier regard et peut-être son unique sourire. Il ne pouvait se lasser d'en admirer les tons chauds et le moëlleux des contours et, tout en charmant sa vue, il emplissait son cœur de désirs et de voluptueuses ivresses.

Bientôt, il fit de cette image muette la confidente de ses pensées les plus intimes. Il lui parlait pendant des heures entières, et, encouragé par le regard, qui ne pouvait changer d'expression, et le silence que ne pouvait rompre cette bouche close, il lui tenait parfois les plus étranges discours. Il lui répétait tout ce que son imagination ardente avait pu rêver de plus enivrant et de plus audacieux. Il lui parlait aussi de sa famille, de sa sœur déjà mariée et mère, de sa mère à lui, dont la tendresse était incomparable, de son père, un membre du Parlement, et de leurs propriétés princières.

A tout cela l'insensible jeune fille ne répondait que par son immobilité; mais, son imagination aidant, le major animait la peinture et la faisait descendre de son cadre. Nouveau Pygmalion, il donnait la vie à l'image.

Alors, la jeune vierge se dressait devant lui, gracieuse et chaste; il la voyait marcher avec une légèreté d'oiseau; il entendait le frou-frou de sa robe de soie; elle laissait derrière elle comme un sillon lumineux; l'air qu'elle déplaçait en passant revenait à lui tout imprégné de suaves parfums.

Rien de noble et de décent comme sa démarche, de ravissant comme les mouvements de sa taille souple et finement cambrée. Oh! c'était bien la réalité qu'il rêvait! L'air secouait légèrement les boucles brunes qui se détachaient du cou et des épaules; un sourire adorable lui permettait de voir des dents d'une blancheur de neige.

En respirant, le beau sein de la jeune fille se soulevait sous son voile de dentelle; il lui semblait qu'une haleine tiède et parfumée passait sur son front.

Le bruit d'un tambour ou d'une trompette replaçait l'image dans son cadre et enlevait l'officier aux énivrements de son rêve plastique.

Ainsi surexcitée, la passion qui avait jeté ses profondes racines dans le cœur du Hanovrien, devait se développer dans des proportions extraordinaires jusqu'au jour où, trop longtemps concentrée, elle éclaterait enfin avec une explosion terrible.

Il rendit plus que jamais inviolable le sanctuaire qui renfermait son idole.

III

Un matin, à la fin de novembre, le régiment de Hanovre reçut l'ordre de se porter immédiatement du côté de la Loire. Il s'agissait, pour les Prussiens, de reprendre Orléans, qui était retombé en notre pouvoir après la bataille de Coulmiers, et d'anéantir cette jeune armée de la Loire qui manifestait l'intention de débloquer Paris.

Frédéric-Charles était là avec son armée restée libre après l'odieuse capitulation de Metz. Mais, comme on n'est jamais trop nombreux pour se battre contre des Français, on envoyait au prince prussien toutes les troupes des environs de Paris, dont on pouvait facilement se passer.

Le régiment partit. Le major Von Dheimer assista à son départ, puis au moment de prendre place lui-même dans le wagon des officiers, il s'aperçut tout à coup qu'il oubliait un objet très-important; mais c'était un prétexte pour laisser ses camarades partir sans lui. Il voulait tout simplement revoir une fois encore l'image chérie de la jeune fille aux yeux noirs, objet de son culte.

Il n'y avait pas plus de deux heures qu'il avait quitté la villa, après avoir fermé la porte de la chambre au portrait et mis, sans arrière pensée d'ailleurs, la clé dans sa poche.

Il arrive devant la villa; de loin, il voit quelques Prussiens de Poméranie qui disparaissent aussitôt à l'angle d'un mur; mais autour de l'habitation, il n'y a personne, il ne craint pas d'être observé; d'ailleurs, il n'a rien à redouter. Il entre vivement dans la maison.

Dans la première pièce, il s'arrête étonné, fronçant les sourcils, devant une magnifique glace de Saint-Gobain. A trois endroits, trois balles de revolver ont fait trois trous formant un triangle rectangle. Il y a encore dans la pièce une forte odeur de poudre. Il pénètre dans une autre. Les deux glaces qui s'y trouvent ont subi la même injure; deux vases de porcelaine peinte sont brisés sur le marbre de la cheminée; la pendule a disparu; la porte d'une armoire a été forcée et le linge qui y était resté, enlevé.

C'est le vol, le pillage, la dévastation qu'il a sous les yeux. Il sait fort bien que ses compagnons d'armes ne se sont jamais privés de se livrer à ce genre d'industrie très-lucrative. Il a vu lui-même, détruire, piller, saccager, voler, souiller, mutiler, incendier; mais il pensait avoir préservé la villa de ces actes de sauvagerie.

Il se sentait rougir de honte. Le sang montait à sa tête et battait violemment ses tempes.

— Au moins, se dit-il, ce ne sont pas des Hanovriens qui ont commis ce crime.

Il court à la chambre qui pendant plus d'un mois a été la sienne. Il se souvient qu'il a fermé la porte à double tour, mais elle a été tracturée, elle est ouverte.

Son cœur éprouve un saisissement douloureux. Le sanctuaire a été violé, il craint de ne plus retrouver le portrait. Cependant, il entre et regarde. C'est comme un coup violent qu'il reçoit en pleine poitrine. Il pâlit et jette un cri de fureur.

Le portrait est là, pourtant, mais une main brutale et lâche, armée d'un sabre, a coupé deux fois la toile dans toute sa longueur. Il semble au major que c'est dans la chair que le fer misérable a passé. Il croit voir le sang jaillir de ces plaies béantes.

Du sommet de la tête, la première coupure descend, tranche l'oreille et détache le bras de l'épaule; l'autre partage la joue et laboure le sein droit. L'œil gauche, le nez, la bouche et le cou, se trouvant dans la partie comprise entre les deux lignes, ont été respectés. Mais l'officier n'en est pas moins désolé de ces affreuses mutilations.

Emile RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro).

Troisième lot.

Trois ares dix neuf centiares de bois, mêmes terroir et lieu dit; tenant d'un côté Jean-Baptiste Ruelle, d'autre côté la veuve Cabouret, des deux bouts Cyprien Legendre.

Sur la mise à prix de 10 fr.

Quatrième lot.

Quatre ares cinquante neuf centiares de pré-ormaille, même terroir, lieu dit l'Ormaille-de-l'Eglise; tenant d'un côté Brochet Auguste, d'autre côté plusieurs, d'un bout le marais de Boigny, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 10 fr.

Cinquième lot.

Trois ares six centiares de pré, même terroir, dans la prairie de Boigny; tenant d'un côté la veuve Desroziers Jean-Charles, d'autre côté héritiers Guérin, d'un bout le marais de Boigny, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Sixième lot.

Vingt huit ares soixante-onze centiares de terre et sable, même terroir, champtier des Commanderies; tenant d'un côté Jean André, d'autre côté Deneuville Denis, d'un bout Legendre Cyprien, d'autre bout le chemin des Laveuses.

Sur la mise à prix de 125 fr.

PURGE LÉGALE.

Pour satisfaire aux prescriptions de l'article 696 du Code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il peut être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de Me BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

Au Greffe du Tribunal, où est déposé le cahier des charges;

A La Ferté-Alais,

En l'étude de Me MILLIARD, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le quinze décembre mil huit cent soixante-treize.

Signé, **BOUVARD.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix-huit décembre mil huit cent soixante-treize, folio 27 recto, case 3. Reçu un franc cinquante centimes deux décimes trente centimes.

Signé : DELZANGLES.

Etude de Me DAVELUY, notaire à Etampes.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 23 Avril 1874,

LA

FERME

DE MALASSIS ET DE SAINT-PHALIER

Sise commune de Morigny,

Et s'étendant sur les communes d'Etampes et Brières-les-Scellés.

Cette Ferme se compose de bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, et de **94** hect. **53** ares **85** cent. de terres labourables et prés, en 29 pièces, sises :

Terroir de Morigny.....	86 h.	81 a.	38 c.
Terroir de Brières-les-Scellés.	5	76	56
Terroir d'Etampes.....	1	95	91
Total de la contenance..	94 h.	53 a.	85 c.

S'adresser, pour tous renseignements :

A Me DAVELUY, notaire à Etampes;

Et pour visiter, sur les lieux.

Etude de Me DARDANNE, notaire à Etampes,
Successeur de Mes MÉNERAY et FOUGEU.

ADJUDICATION EN DÉTAIL

Le Dimanche 28 Décembre 1873, à midi,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE CHAMARANDE,

Et par le ministère de Me DARDANNE,
Notaire à Etampes,

DE LA

FERME DE LA VIEILLE-POSTE

OU DE BONNES,

Sise au hameau de Bonnes,

Et par extension terroirs de Chamarande, Mauchamps, Torfou, Boissy sous-Saint-Yon, Lardy, Saint-Sulpice-de-Favières et Etréchy.

Facilités pour les paiements.

S'adresser audit Me DARDANNE, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. 3

Etude de Me DARDANNE, notaire à Etampes
Successeur de Mes MÉNERAY et FOUGEU.

A VENDRE

à l'amiable,

UNE

JOLIE MAISON BOURGEOISE

Avec

JARDIN

Le tout en parfait état,

Sis à Etampes, rue de l'Alun, nos 5 et 7.

S'adresser audit Me DARDANNE, notaire.

Etude de Me DARDANNE, notaire à Etampes,
Successeur de Mes MÉNERAY et FOUGEU.

A VENDRE

A L'AMIABLE

LA

FERME DE LA PLANCHE

Sise commune d'Ormoy-la-Rivière,

Canton d'Etampes,

De la contenance de **60** hect. **69** ares **19** cent.

Revenu par bail net d'impôts : 1,800 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

Audit Me DARDANNE et à Me PAULIN-LAURENS, avoué à Etampes. 2

A LOUER

Rue Basse, n° 23, à Etampes,

REZ-DE-CHAUSSÉE

Pour Habitation
Commerce ou Industrie.

S'adresser à M. THÉMUN.

ON DEMANDE A LOUER

pour entrer en jouissance prochainement, une **Ferme** de **120** à **150** hectares, sise dans les cantons de Janville, Auneau et Voves, ou à proximité de ces cantons.

S'adresser à Me BRISEMURE, notaire à Ymonville par Voves. 4 1

A CÉDER

De suite,

FONDS DE LOUEUR DE VOITURES

A Etampes,

Avec ou sans Matériel.

*S'adresser au Bureau du journal l'*Abeille. 3

AVIS *L'Union générale du Nord*, compagnie d'assurances contre l'incendie, au capital de deux millions, *demande un Agent général* pour la ville. — Cette Compagnie, dont le siége central est à Lille, boulevard de la Liberté, 37, est très-honorablement connue dans le Nord — Elle présente de grands motifs de préférence au public assurable. — Elle existe depuis six ans.

Adresser à Lille sa demande, en indiquant des références. Renseignements à disposition.

GALE DES MOUTONS

Guérison prompte et sûre

par la **Liqueur antipsorique** de MM. BELTON, pharmacien, et AUBIN, vétérinaire à Dourdan (Seine-et-Oise). — Dépôts : à Etampes, chez **M. DELISLE**, pharmacien; à Angerville, chez **GROUSTEAU**, pharmacien. 2

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

ANTINÉVRALGIQUE BOUDIER
Guérissant instantanément
PAR LE NEZ
LES

Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérangements de l'estomac, telles que : **NÉVRALGIES FACIALES, MIGRAINES, CÉPHALALGIES, OTALGIES** (Névralgies de l'oreille), **ODONTALGIES** (Névralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées.

PRÉPARÉ PAR BOUDIER
PHARMACIEN

A Joigny (Yonne). Dépôt à Paris, r. Réaumur, 25, ph. CHAUMELLE.

DÉPOT à Étampes, chez **M. INGRAND**, pharmacien, place Notre-Dame. 52-39

GOUVERNEMENT DU PEROU

DREYFUS FRÈRES & Cie, DE PARIS
SEULS CONCESSIONNAIRES DU

GUANO DU PEROU

DREYFUS FRÈRES & Cie — GUANO DU PEROU — GOUVERNEMENT DU PEROU — DÉPOSÉ

Par loi du Congrès du 11 novembre 1870 pour l'importation directe en Europe et les Colonies.

DÉPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENT.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et Cie.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Larochelle, chez MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fils
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille et **Cette**, chez MM. A. G. BOYÉ et Cie.
Melun, chez M. V. LE BARRE.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
Paris, chez M. A. MOSNERON DUPIN.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD. 32-14

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré sont priés de le faire renouveler.— Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

AUX DOCKS DE LA BASTILLE

LÉON GAIGNON & BLANCHET

PARIS — 1, FAUBOURG SAINT-ANTOINE, 1, — PARIS

Brosserie fine et ordinaire, — Plumeaux, — Eponges, — Peaux de chamois, — Articles de cave et d'écurie, — Paillassons, Tapis-Brosses, — Carpettes, — Soie végétale, — Toile cirée, — Tapis cuir et Caoutchouc.

DÉPOT DE BOURRELETS POUR LE CALFEUTRAGE DES PORTES ET DES FENÊTRES

En nous adressant par lettre affranchie la somme de 10 fr., on recevra *franco* les articles suivants :

1 Balai d'appartement en soies de sanglier;
1 Plumeau en plumes de vautour;
1 Brosse à habits, très-soignée.

Toutes les personnes qui nous en feront la demande, seront agréablement surprises de la qualité et du bon marché de ces marchandises. 3-2

SURDITÉ

BRUITS, MAUX D'OREILLES
Guide pour leur traitem^t. 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile à suivre par correspondance. Dr GUÉRIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 heures. — Paris.

BUREAUX : RUE SAINT-ROCH, 29. **41e ANNÉE. 1874** Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL : Paris, 6 fr.; Départements, 7 fr. 50 c. MUSÉE et MODES réunis : Paris, 11 fr.; Départements, 13 fr. 70 c. — (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

LECTURES DU SOIR
DIRECTEUR :
M. CH. WALLUT.

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRE, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, RELIGION, ACTUALITÉS. *Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthoud, Comettant, Deslys, R. de Navery, J. Janin, Verne, etc. Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, etc. — Le volume de 1873 (50e année de la collection) est en vente, même prix que l'abonnement.

Collection : les 30 premiers volumes, chacun, Paris, **4** francs, port en sus; les volumes suivants, 31 à 40, le même prix que l'abonnement courant, **6** francs, et **7** fr. **50** *(franco)*. Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

COMPLÉMENT FACULTATIF du MUSÉE.

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapisseries *coloriées*, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. — Paris, **6** fr. par an; départements *(franco)*, **7** fr. **50** c.; avec le *MUSÉE*, **11** fr. et **13** fr. **70** c.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez **FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS** et **Ce**.

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

PREMIÈRE ÉDITION.
Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.
PRIX : Paris, un an, **12 fr.** — Départements, un an, **14 fr.**

DEUXIÈME ÉDITION.
Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.
PRIX : Paris, un an, **15 fr.** — Départements, un an, **17 fr.**

TROISIÈME ÉDITION.
Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.
PRIX : Paris, un an, **18 fr.** — Départements, un an, **20 fr.**

QUATRIÈME ÉDITION
Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine.
PRIX : Paris, un an, **24 fr.** — Départements, un an, **25 fr.**

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la MODE ILLUSTRÉE, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés *simultanément* et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la MODE ILLUSTRÉE peuvent se faire aussi pour *trois mois*, seulement à dater du 1er de chaque mois, au bureau de l'Administration, *rue Jacob, 56, à Paris*, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la MODE ILLUSTRÉE, *rue Jacob, 56, à Paris*, désirant soumettre son journal à l'examen du public, envoie un *numéro gratis et franco* à quiconque en fait la demande par *lettre affranchie*.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.		MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.		MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.	
13 *Décembre* 1873.	fr.	c.	19 *Décembre* 1873.	fr.	c.	43 *Décembre* 1873.	fr.	c.
Froment, 1re q.....	30	70	Blé-froment.....	30	00	Blé élite.....	30	50
Froment, 2e q.....	29	19	Blé-boulanger.....	26	67	Blé marchand.....	28	75
Méteil, 1re q.....	24	91	Méteil.....	23	67	Blé champart.....	27	00
Méteil, 2e q.....	22	61	Seigle.....	19	34	Méteil mitoyen.....	24	50
Seigle.....	19	83	Orge.....	16	67	Méteil.....	20	75
Escourgeon.....	17	60	Escourgeon.....	14	67	Seigle.....	19	50
Orge.....	16	85	Avoine.....	9	00	Orge.....	16	50
Avoine.....	10	29				Avoine.....	10	15

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS *du* 13 *au* 19 *Décembre* 1873.

DÉNOMINATION.	*Samedi* 13	*Lundi* 15	*Mardi* 16	*Mercredi* 17	*Jeudi* 18	*Vendredi* 19
Rente 5 0/0.....	93 10	93 17	93 30	93 05	93 00	93 20
— **4 1/2 0/0**....	83 90	84 50	84 15	84 75	83 60	83 70
— **3 0/0**.....	58 90	59 05	58 15	57 90	57 90	58 15
Emprunt 1872.....	92 97	93 10	93 10	92 95	92 90	93 05

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Etampes, le 20 *Décembre* 1873.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, *apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.*

Etampes, le 20 *Décembre* 1873.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1873.